

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

Le vingt-quatre février deux mil quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2014

Présents : Messieurs et Mesdames : Boutin Jean-Pierre, Machet Annette, Raymond Valette, Biraud Alain, Lepasant Albert, Poitevin René, Laurent Labrousse, Nicolas Cluseau, Michel Perrain, Meunier Magaly, Emmanuelle Quintard, Airault Stéphanie

Absents excusés : Guillaud Hervé, Béatrice Mougou

Absents : SILLARD Virginie

Secrétaire de séance : Stéphanie Airault

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

Aménagement du centre bourg – Travaux supplémentaires

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2013/121-147*1 du 19 novembre 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement du centre bourg

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2013

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2014 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée

Attributaire : entreprise CTPA COLAS de Chauray

Marché initial du 6 décembre 2013 - montant : 185 472.30 € HT

Avenant n° 1 - montant : 16 571.10 € HT

Nouveau montant du marché : 202 043.40 € HT

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Travaux d'aménagement du centre bourg – construction d'un muret

Le maire explique au conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement du bourg, il convient de réaliser un muret aux abords de l'EHPAD sur environ 12 mètres afin d'élargir légèrement la route.

2 devis ont été demandés :

CTPA COLAS : 9 133.50 € TTC
BIRAUD Alain : 7 056.66 € TTC

Le devis de l'entreprise Biraud est retenu pour la réalisation de ce muret.

Vote des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal décide que les taux pour l'année 2014 resteront inchangés, soit :

Taxe d'habitation : 11.01 %
Taxe foncière bâti : 5.25 %
Taxe foncière non bâti : 24.82 %
CFE : 13.04 %

PLU Chaunay

Après présentation du projet de PLU de la commune de Chaunay, le conseil municipal donne un avis favorable.

Affiliation volontaire de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dont le siège est fixé à Bressuire a demandé son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Il indique que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais emploie 410 fonctionnaires et stagiaires, et que par délibération en date du 4 décembre 2013, elle a demandé au Centre de gestion de l'aider à gérer ses personnels.

De ce fait, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 15 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, cet établissement ne peut être affilié de manière obligatoire, car comptant plus de 350 fonctionnaires stagiaires et titulaires, et peut demander son affiliation à titre volontaire.

Dans cette hypothèse, et selon les dispositions contenues dans l'article 15 de la loi n° 84-53 susvisée, il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il précise que le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres dans sa réunion du 28 janvier 2014 a donné à l'unanimité un accord de principe pour cette adhésion.

En conséquence, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette affiliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'affiliation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Vote des subventions 2014

Libellé	Pour mémoire Budget 2013 en €uros	Vote Budget 2014 en €uros
CCAS Limalonges	1 500	1 500
ADMR Sauzé/ Chef Boutonne	200	
Cancer Ligue	200	
S.E.P Sauzé-Vaussais (fixe)	250	250
Chasse de Limalonges	300	300
Club de Foot "Les Coqs Gaulois"		550
Collège Anne Frank	360	210
Chambre des métiers	40	
FNATH Sauzé-Vaussais		
Hôpital de Ruffec	150	150
Secours catholique		200
Radio D4B		
Solidarité Tiers Monde	200	200
Les Resto du coeur		
La Banque Alimentaire	250	250
APECAF Sauzé-Vaussais	50	50
Théâtre Le Feu Follet		150
MJC Sauzé-Vaussais	627.10	
Foyer Civil		
France Alzheimer 79		
Réserve		2 190
TOTAL	4 127.10	6 000

Divers

1. Une réclamation concernant une habitante de Limalonges qui, suite à la déviation du bourg devant chez elle, se plaint que les voitures salissent son mur. Pas de décision prise.
2. Nuits romanes à Limalonges : 17 juillet 2014